

HASCO

HAYTIAN AMERICAN SUGAR CO. S.A.

3

Port-au-Prince, le 23 mai 2019

Direction du Service d'Enregistrement
Et de Transcription à la DGI
En ses Bureaux.-

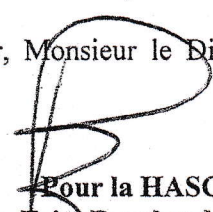
Objet : Demande de l'extrait d'un acte de vente.-

Monsieur le Directeur,

La Haytian American Sugar Company S.A. (HASCO S.A.) vous présente ses compliments et a l'avantage de solliciter de vous, aux fins utiles, l'extrait de l'acte de vente dressé en sa faveur le vingt (20) décembre 1916 par le Notaire Louis Etienne Edmond Oriol relativement à une portion de terre d'une quantité de cent (100) carreaux dépendant de l'Habitation Pasher et à deux autres portions de terre d'une quantité de quatre vingt (80) carreaux chacune dépendant de l'Habitation Bon Repos.

Ledit acte est enregistré à Port-au-Prince le vingt et un (21) décembre 1916, folio 347 / 348, case 3856 du registre des actes civils et transcrit le vingt trois (23) décembre 1916. Les détails complets concernant l'enregistrement et la transcription figurent dans la copie de l'acte annexée à la présente.

La HASCO S.A. vous remercie à l'avance et vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de sa haute considération.


Pour la HASCO S.A.
Jean Fritz Bernhard MEVS

J.F.B.M. / r.f

Pièce jointe : Copie de l'acte de vente dressé le vingt (20) décembre 1916 par le Notaire Louis Etienne Edmond Oriol en faveur de la HASCO S.A.

27/05/2019
JUSTICE POUR TOUS

Original

L'an deux mille dix-neuf et le vingt sept (27) Mai.- A requête de la Haytian American Sugar Company SA. (HASCO SA), Société Commerciale et Industrielle, ayant son siège sociale à Chancernelles, VARREUX, Port-au-Prince, Immatriculée et patentée respectivement aux Nos :5807097806, 000-001-534-5, où elle est représentée par le Président de son conseil d'administration le sieur Gregory MEVS, identifié au No : 003-086-807-0, ayant pour avocats constitués Mes : Berto DORCE, Bedy DAPHINIS et Markens AVRIL du Barreau de Port-au-Prince du Barreau des Gonaïves, identifiés, patentés et imposés aux Nos : 003-451-849-7, 3807079413-5, 3807079414-3 ; 004-398-586-4, 3807077633-1, 3807081306-7; 001-966-859-4, 2807086131, 2807086130-7, 006-629-640-4, 8807001272-9, 8807001274-5, avec élection de domicile en leur Cabinet sis au no : 1, Angle de l'Avenue John Brown et rue Géffrard, Port-au Prince ;

J'ai, Berbrun Faure Huissier du Tribunal de première Instance de Port-au-Prince y demeurant et domicilié, identifié au no 003-539-563-0 pour le présent exercice, soussigné, signifié, donné et laissé copies au Directeur General des Impôts, représentée par le sieur Miradin MORLAN, ou étant et parlant à la personne du Doyen Jean Isaac qui a reçu ma copie ainsi déclaré :

Copie d'une correspondance et de l'ordonnance du Doyen du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, en date du 24 mai 2019 ;

A ce qu'il n'en ignore, J'ai, huissier susdit et soussigné, étant et parlant comme dit est, lui ai laissé copie du présent exploit et les autres pièces du dossier. Apposé le timbre spécial requis par la loi. Dont acte. Le coût est de cinq cent gourdes, simple droit d'huissier.

en marge par acte con

[Signature]
Huissier

Reçu sous toutes réserves le vingt sept (27) mai 2019 à 11h 16 Am par le Doyen Félix.

28-05-19 406
2062 07
[Signature]



**Au Doyen du Tribunal de Première
Instance de Port-au-Prince.**

Port-au-Prince, le 24/5/2019

Me Bernard SAINT-VIL

En son Décanat.-

Honorable Doyen,

La Haytian American Sugar Company SA. (HASCO SA), Société Commerciale et Industrielle, ayant son siège sociale à Chancerelles, VARREUX, Port-au-Prince, Immatriculée et patentée respectivement aux Nos :5807097806, 000-001-534-5, où elle est représentée par le Président de son conseil d'administration le sieur Gregory MEVS, identifié au No : 003-086-807-0, ayant pour avocats constitués Mes : Berto DORCE, Bedy DAPHINIS et Markens AVRIL du Barreau de Port-au-Prince du Barreau des Gonaïves, identifiés, patentés et imposés aux Nos : 003-451-849-7, 3807079413-5, 3807079414-3 ; 004-398-586-4, 3807077633-1, 3807081306-7; 001-966-859-4, 2807086131, 2807086130-7, 006-629-640-4, 8807001272-9, 8807001274-5, avec élection de domicile en leur Cabinet sis au no : 1, Angle de l'Avenue John Brown et rue Géffrard, Port-au Prince ;

A l'honneur de vous exposer :

Qu'elle est propriétaire de plusieurs propriétés notamment :

- 1) Une propriété sis sur l'habitation de Pasher, en la première section rurale des varreaux, commune de la croix-des-Bouquets, dressé en l'étude du Notaire Jean Joseph Dieudonné CHARLES, notaire à Port-au-Prince, ce, en date du huit(8) aout 1925, enregistré à Port-au-Prince, le 20 aout 1925, folio : 407/408, case : 2692, registre : U N : 4 ;
- 2) Une propriété sis sur l'habitation de Pasher, en la première section rurale des varreaux, commune de la croix-des-Bouquets dressé, en l'étude du Notaire Jean Joseph Dieudonné CHARLES, notaire à Port-au-Prince, ce, en date du premier (1er) aout 1925, enregistré à Port-au-Prince, le 6 aout 1925, folio : 399/400, case : 2641, registre : U N : 4 ;
- 3) Une propriété sis sur l'habitation de Pasher, en la première section rurale des varreaux, commune de la croix-des-Bouquets, dressé en l'étude du Notaire Jean Joseph Dieudonné CHARLES, notaire à Port-au-Prince, ce, en date du deux (2) février 1906, enregistré à Port-au-Prince, le 4 février 1906, folio : 353/354, case : 2234, registre : v N : 4 ;
- 4) Une propriété sis sur l'habitation de Pasher, en la première section rurale des varreaux, commune de la croix-des-Bouquets, dressé en l'étude du Notaire Jean Joseph Dieudonné CHARLES, notaire à Port-au-Prince, ce, en date du quatorze (14) juillet 1905, enregistré à Port-au-Prince, le 20 juillet 1905, folio : 353/354, case : 2374, registre : u No : 4 ;
- 5) Une propriété sis sur l'habitation de Pasher, en la première section rurale des varreaux, commune de la croix-des-Bouquets, dressé en l'étude du Notaire Luis Etienne Edmond

oriol, notaire à Port-au-Prince, ce, en date du vingt (20) décembre 1916, enregistré à Port-au-Prince, le 21 décembre 1916, folio : 347/348, case : 3856, registre : F No : 4 ;

- 6) Une propriété sis sur l'habitation de Pasher, en la première section rurale des varreaux, commune de la croix-des-Bouquets, dressé par l'arpenteur Justin D. Bouzon, arpenteur, géomètre de la juridiction de Port-au-prince, en date du dix-sept décembre mil neuf cent (17 décembre 1900), enregistré à Port-au-Prince, le 13 février 1901, folio : 265/266 R, case : 779, Registre : I No : 3 ;
- 7) Une propriété sis sur l'habitation de Pasher, en la première section rurale des varreaux, commune de la croix-des-Bouquets, dressé par l'arpenteur L. S. Dubois et J.C. Saintonge, arpenteur, géomètre de la juridiction de Port-au-prince, en date du vingt-cinq juillet mil neuf cent dix-sept (25 juillet 1917), enregistré à Port-au-Prince, le 23 aout 1917, folio : 3319/320 v, case : 7373, Registre : g No : 4 ;
- 8) Une propriété sis sur l'habitation de Pasher, en la première section rurale des varreaux, commune de la croix-des-Bouquets, dressé par l'arpenteur Eustache Edouard Kenol, arpenteur de la juridiction de Port-au-prince, en date du trente avril mil neuf cent trente (30 avril 1930), enregistré à Port-au-Prince, le 2 mai 1930, folio : 431/432 R, case : 2, Registre : F No : 5 ;
- 9) Une propriété sis sur l'habitation de Pasher, en la première section rurale des varreaux, commune de la croix-des-Bouquets, dressé par l'arpenteur Lazare S. Eugene Dubois et J. T Lahens, Arpenteur de la juridiction de Port-au-prince, en date du vingt cinq juillet mil neuf cent dix-sept (25 juillet 1917), enregistré à Port-au-Prince, le 23 aout 1917, folio : 319/320 R, case : 73 79, Registre : c No : 4 ;

Que lesdits actes de vente et procès-verbaux ont été enregistré à Port-au-Prince, ce suivant les dates sus énoncées ;

Qu'il s'avère nécessaire pour l'exposante d'avoir un certificat d'enregistrement ou un extrait d'enregistrement relatif auxdits plan et procès-verbaux dont copie est annexé à la présente ;

Qu'il ya lieu pour l'honorable Doyen d'ordonner le Directeur General des Impôts(DGI) de délivré à l'exposante un certificat d'enregistrement ou a défaut un extrait d'enregistrement relatif auxdits acte de vente plan et procès-verbaux d'arpentage,

Salutation Respectueuses !

Berto DORCE, av.

Bedy DAPHINIS, av.

ORDONNANCE

ORDONNANCE

Nous, Bernard Saint-Vil Doyen du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince ;

Vu la requête qui précède et les motifs qui y sont exposés ;

Vu les dispositions de lois régissant la matière;

Vu les pièces constitutives du dossier ;

Autorisons le Directeur General des Impôts de délivrer en faveur de la **Haytian American Sugar Company SA (HASCO S.A)**, Société Commerciale et Industrielle, représentée par le sieur Gregory MEVS un certificat d'enregistrement ou a défaut un extrait d'enregistrement relatif des actes de vente et des plan et procès-verbaux d'arpentage sus- énoncés ;

Commettons huissier Alphonse Faure de notre Tribunal pour la signification de la présente ordonnance ; Et, Vu urgence, permettons l'usage de notre ordonnance et toutes autres pièces y afférentes avant leur enregistrement.

Donnée de nous, Bernard Saint-Vil Doyen du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, ce jourd'hui Vendredi 24 Mai 2019.


Bernard SAINT-VIL
DOYEN

**Au: Directeur General de la Direction
Générale des Impôts (DGI)
Monsieur Miradin MORLAN
En ses bureaux**

Monsieur le Directeur General,

Le cabinet DORCE & ASSOCIES vous présente ses compliments et à l'avantage de vous demander de bien vouloir instruire le Directeur du service d'enregistrement de délivrer en faveur de la compagnie Haytian American Sugar Company SA. (HASCO SA), identifiée au No : 000-001-534-5 représentée par le Président de son conseil d'administration le sieur Gregory MEVS, identifié au No : 003-086-807-0 un certificat d'enregistrement ou à défaut un extrait d'enregistrement relatif :

- 1) Un acte de vente dressé en l'étude du Notaire Jean Joseph Dieudonné CHARLES, notaire à Port-au-Prince, ce, en date du huit(8) aout 1925, enregistré à Port-au-Prince, le 20 aout 1925, folio : 407/408, case : 2692, registre : U N : 4 ;
- 2) Un acte de vente dressé en l'étude du Notaire Jean Joseph Dieudonné CHARLES, notaire à Port-au-Prince, ce, en date du premier (1er) aout 1925, enregistré à Port-au-Prince, le 6 aout 1925, folio : 399/400, case : 2641, registre : U N : 4 ;
- 3) Un acte de vente dressé en l'étude du Notaire Jean Joseph Dieudonné CHARLES, notaire à Port-au-Prince, ce, en date du deux (2) février 1906, enregistré à Port-au-Prince, le 4 février 1906, folio : 353/354, case : 2234, registre : v N : 4 ;
- 4) Un acte de vente dressé en l'étude du Notaire Jean Joseph Dieudonné CHARLES, notaire à Port-au-Prince, ce, en date du quatorze (14) juillet 1905, enregistré à Port-au-Prince, le 20 juillet 1905, folio : 353/354, case : 2374, registre : u No : 4 ;
- 5) Un acte de vente dressé en l'étude du Notaire Luis Etienne Edmond oriol, notaire à Port-au-Prince, ce, en date du vingt (20) décembre 1916, enregistré à Port-au-Prince, le 21 décembre 1916, folio : 347/348, case : 3856, registre : F No : 4 ;
- 6) Un plan et procès-verbal d'arpentage dressé par l'arpenteur Justin D. Bouzon, arpenteur, géomètre de la juridiction de Port-au-prince, en date du dix-sept décembre mil neuf cent (17 décembre 1900), enregistré à Port-au-Prince, le 13 février 1901, folio : 265/266 R, case : 779, Registre : I No : 3 ;
- 7) Un plan et procès-verbal d'arpentage dressé par l'arpenteur L. S. Dubois et J.C. Saintonge, arpenteur, géomètre de la juridiction de Port-au-prince, en date du vingt-cinq juillet mil neuf cent dix-sept (25 juillet 1917), enregistré à Port-au-Prince, le 23 aout 1917, folio : 3319/320 v, case : 7373, Registre : g No : 4 ;
- 8) Un plan et procès-verbal d'arpentage dressé par l'arpenteur Eustache Edouard Kenol, arpenteur de la juridiction de Port-au-prince, en date du trente avril mil neuf

cent trente (30 avril 1930), enregistré à Port-au-Prince, le 2 mai 1930, folio : 431/432 R, case : 2, Registre : F No : 5;

- 9) Un plan et procès-verbal d'arpentage dressé par l'arpenteur Lazare S. Eugene Dubois et J. T Lahens, Arpenteur de la juridiction de Port-au-prince, en date du vingt cinq juillet mil neuf cent dix-sept (25 juillet 1917), enregistré à Port-au-Prince, le 23 aout 1917, folio : 319/320 R, case : 73 79, Registre : c No : 4;

Ce, conformément à l'ordonnance du Doyen du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince en date du 24 mai 2019.

Le Cabinet vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur General, l'expression de sa plus haute considération.

Pour le Cabinet :

Bedy DAPINIS, av.

